

Questions orales

Maintenant que le ministre des Finances du Québec, M. Parizeau, a fait une proposition semblable à celle que le chef libéral de la province de Québec, M. Claude Ryan, avait faite au début de cette même semaine, le premier ministre ou le ministre des Finances ont-ils l'intention d'assouplir leur position relativement à la taxe de vente provinciale et de rencontrer leurs homologues de la province de Québec pour discuter de cette proposition de M. Parizeau?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, le très honorable premier ministre a déclaré à plusieurs reprises que nous étions prêts à discuter avec le gouvernement provincial. C'est la première fois qu'il nous donne signe de vie. D'ailleurs, il l'a fait par voie de conférence de presse plutôt que par communication directe. Nous avons toujours été prêts à le rencontrer; c'est la première fois depuis 48 heures après le budget qu'il nous donne signe de vie, s'il veut nous rencontrer, nous attendons de recevoir son appel ou sa communication. Évidemment, j'ai lu comme l'honorable député la position de M. Parizeau, et je suis très heureux de constater que maintenant les gens reconnaissent très bien que nous sommes tout à fait dans notre droit et légitimés d'agir de la façon dont nous voulons agir, à savoir, effectuer une réduction de l'impôt fédéral comme compensation pour l'argent qui n'a pas été acceptable au Québec. Quant à la question de savoir si cela doit être pour 1977 ou pour 1978, comme je l'ai déjà dit il y a deux semaines, c'est une question de modalité, et nous sommes prêts à en discuter avec n'importe qui. De toute façon, nous avons l'intention de réduire l'impôt fédéral des contribuables québécois.

[Traduction]

Mlle MacDonald: Le ministre pourrait peut-être annoncer ici à la Chambre des communes qu'il est prêt à rencontrer son homologue de la province de Québec. Comme la proposition de M. Parizeau fait état du droit des provinces d'établir leurs propres priorités relativement aux réductions des taxes de vente provinciales, le ministre des Finances a-t-il communiqué avec les ministres des finances des provinces, en particulier celui du Manitoba, pour leur proposer cette même orientation plutôt que celle qui leur a été dictée le soir du budget?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, c'est donner là une bien fausse idée de la situation. Pendant trois semaines avant le budget, j'ai discuté avec les ministres des finances. Je leur ai dit que j'aimerais recevoir une réponse positive ou négative le jour de la présentation du budget. Ils ont tous accepté. Chacun d'eux a fait approuver le plan par son cabinet avant de me rappeler. La province de Québec est la seule qui n'a pas respecté l'entente et ne nous a pas donné de réponse le soir du budget.

Pour ce qui est des entretiens avec le Québec, comme je l'ai mentionné il y a quelques minutes, j'attends depuis le mois d'avril que le gouvernement du Québec se montre prêt à faire certains compromis. Je lui ai fait trois propositions. Ce gouvernement n'a jamais présenté de contre-proposition. J'ai toujours respecté le droit des provinces d'administrer leur budget comme ils l'entendent, tout comme je me suis réservé le droit d'administrer mon budget, c'est à dire de réduire l'impôt fédéral sur le revenu.

[Mlle MacDonald.]

LA DEMANDE DE RETRAIT DU BILL C-56

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, au risque d'être qualifié de séparatiste invétéré qui veut la destruction globale du pays...

[Français]

... je veux poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances. Étant donné la déclaration de M. Ryan la semaine dernière, celle de M. Parizeau cette fin de semaine-ci et les questions posées à la Chambre des communes cet après-midi par l'honorable député de Kingston et les Îles, je voudrais savoir de l'honorable ministre des Finances s'il est maintenant disposé à retirer le bill C-56 en ce qui concerne la taxe de vente pour un mois et d'accepter l'amendement proposé par l'opposition, afin de négocier encore une fois ce qui concerne la taxe de vente avec la province de Québec?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je peux voir l'embarras de l'honorable député car, jeudi dernier, alors que le parti progressiste conservateur disait qu'il était prêt à envoyer un chèque directement au gouvernement du Québec, le même jour, la proposition de M. Ryan n'allait pas dans le même sens. La proposition était à l'effet que nous avons parfaitement le droit de réduire notre impôt sur le revenu, et c'est ce que nous faisons à ce moment-ci. Le gouvernement provincial a parfaitement le droit de faire ce qu'il veut avec sa taxe de vente, tout comme ce fut le cas au Québec alors qu'il a agi unilatéralement selon ses propres priorités.

A ce moment-ci nous voulons réduire notre impôt sur le revenu, comme nous l'avons fait dans les autres provinces, et c'est une question purement de modalités. Mais je vois l'embarras de l'honorable député qui a fait une proposition au Parti québécois. Il a fait de la «façon» au Parti québécois et, la même journée, ils se sont fait dire que ce n'est plus un chèque qu'ils veulent, car ils sont prêts à augmenter leurs propres impôts, ce que nous leur disons depuis plusieurs semaines.

* * *

● (1452)

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE TAUX D'ERREUR DANS LES CLASSIFICATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor au sujet d'une note de service datée du 17 novembre 1977 qui a été diffusée dans son ministère. Voici un passage de ce document:

La dernière vérification des catégories des administrateurs de personnel a révélé que sur 1,176 postes observés, 262 avaient été mal classés soit un taux d'erreur de 22 p. 100. Si on néglige de rectifier cette situation, c'est la relativité de l'ensemble du groupe des PE qui est en cause. Il faut agir effectivement et sans tarder si le groupe en question doit maintenir sa crédibilité au sein de la Fonction publique.

Quelles mesures a prises le président du Conseil du Trésor pour régler cette situation inacceptable? Si je pose cette question, c'est qu'un grand nombre de ces employés qui ont été classés dans une catégorie supérieure, soit 19.3 p. 100, sont chargés de définir les catégories d'emploi dans la Fonction publique. Quelles mesures a prises le ministre pour régler ce problème?